YERRES

Service Juridique
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2000/74

OBJET : AFFAIRE VILLE D'YERRES c/ MADAME PALLARD:
Recours en annulation de l'arrêté du 17 décembre 1998 renouvelant la mise en disponibilité d'office de Madame Marie-Paule PALLARD.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune d'Yerres en date 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU la requête présentée par Madame PALLARD enregistrée sous le numéro 9901400-6, devant le Tribunal administratif de Versailles, tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 décembre 1998 renouvelant la mise en disponibilité d'office de Madame Marie-Paule PALLARD,

CONSIDERANT qu'il convient de défendre les intérêts de la commune devant cette juridiction administrative,

DECIDE

DE désigner la SCP d'Avocats RAMBAUD-MARTEL, 25 boulevard de l'Amiral Bruix 75782 Paris Cedex 16, agissant par Maître Bruno RICHARD, chargé de défendre les intérêts de la commune d'Yerres devant le Tribunal administratif de Versailles dans cette affaire.

Fait à Yerres, le 27 mars 2000

REÇU LE
- 4 AVR. 2000
SOUS PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE